

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Observatoire Social Territorial de la MNT publie sa nouvelle étude :

« Jardinier, un métier en mutation : mieux vivre au travail, mieux vivre la ville »

Les jardiniers constituent 3% des effectifs territoriaux (50 000 agents). L'Observatoire Social Territorial divulgue une étude¹ sur ce métier, parmi les plus exposés aux risques de la Fonction publique territoriale, et des recommandations pour agir.

Jardiniers par choix et même quelquefois par passion, les agents sont très attachés à leur mission, même si ils y arrivent aussi parfois par mutations internes. Ce métier a ses propres exigences et évolue sous l'influence du Grenelle de l'environnement ou des agendas 21 : les jardiniers deviennent des agents au service de la nature en ville, plus respectueux de la biodiversité. Cette profession reste très attentive à ses propres exigences : connaissance des procédures de protection, manipulation de produits et outils dangereux...

Les jardiniers qui représentent aujourd'hui 50 000 agents, soit 3% des effectifs territoriaux, sont principalement des agents communaux et intercommunaux, auxquels s'ajoutent des agents de services techniques, des conseils généraux ou d'établissements publics gérants de parcs. Parmi les bénéficiaires du régime prévoyance de la MNT, il est apparu que les jardiniers ont constitué une forte part des arrêts de travail de plus de 90 jours sur une année.

Face à ces enjeux, l'Observatoire Social Territorial de la Mutuelle Nationale Territoriale a lancé une étude qualitative sur les facteurs de risques pour la santé des jardiniers, agents de production et d'entretien des espaces verts.

Cette nouvelle étude révèle une impressionnante mutation de leurs missions et conditions de travail. Ils sont passés d'une tâche d'embellissement du cadre de vie à l'introduction de la nature en ville, avec une multiplicité de risques : les accidents de service parfois spectaculaires mais aussi des risques à effets différés (chimiques, biologiques...) ou plus généraux (troubles musculo-squelettiques, précarité)

Au-delà de la pénibilité physique, d'autres risques présumés restent encore insuffisamment quantifiés, comme le lien entre cancers et toxicité des produits phytosanitaires longtemps massivement utilisés

Les préconisations des auteurs de l'étude s'articulent autour de trois grands axes :

1. Approfondir la culture de la sécurité :

- Diffuser prioritairement les politiques de prévention et de sécurité dans les petites collectivités. Plus de 90 % des communes ont moins de 5 000 habitants. Les agents y sont nécessairement polyvalents.

¹ Cette étude qualitative s'appuie sur 54 entretiens avec les agents territoriaux et leurs responsables issus d'un échantillon de collectivités territoriales représentatives de la diversité territoriale. Ils ont été complétés par des entretiens avec des personnes ressources : formateurs, experts, responsables associatifs, professionnels de santé publique ...

- Intégrer la dimension sécurité dès la conception des aménagements. Comme cela se fait déjà dans le secteur du bâtiment avec le dossier ultérieur d'utilisation, les aménagements d'espaces verts doivent être conçus pour limiter les risques de ceux qui les entretiennent.
- Disposer d'une norme de mesure sur le matériel (bruit, vibrations...). Les informations fournies par les fabricants ne sont pas harmonisées et ne permettent pas aux acheteurs publics de bien choisir.
- Laisser le choix des équipements de protection individuelle aux agents pour qu'ils soient bien adaptés et que les agents se les approprient.
- Disposer d'un DU informatique dynamique, facilement accessible par tous.
- Mutualiser la documentation éparse dans un centre de ressources collaboratif.

2. Diminuer la pénibilité de certaines tâches :

- Mécaniser les tâches autant que possible pour éviter le port de charges
- Mieux sélectionner le matériel en intégrant des critères sanitaires, dans la mesure du possible remplacer les machines à moteur thermique par des machines électriques plus légères, moins bruyantes et polluantes.

3. Agir dans la gestion des ressources humaines

- Pratiquer la gestion prévisionnelle des effectifs pour orienter les seniors vers des tâches moins pénibles.
- Mieux former les agents à la prévention des TMS.
- Former les chefs d'équipe, managers de proximité, à la gestion des risques psycho-sociaux.
- Assurer les reclassements des agents dans le service.
- Recruter des médecins du travail car aujourd'hui trop de postes sont vacants.

Créé fin 2009 par la MNT, l'Observatoire Social Territorial mène des études afin de mieux connaître l'environnement social des agents territoriaux au sens large, pour proposer des pistes d'actions managériales aux dirigeants de collectivités locales. Avec ces études, la MNT, expert de la protection sociale territoriale, entend aussi être animateur et fédérateur des acteurs institutionnels territoriaux pour tous les sujets sanitaires et sociaux.

Contact :

Dominique Dardel, Chargée des relations presse : 01 42 84 48 07 / dominique.dardel@ad-convergence.com
 Pierre Bernard, Directeur de la Communication : 01 44 83 13 03 / pierre.bernard@mnt.fr

Les publications sont disponibles sur le site www.mnt.fr et sur www.observatoire-social-territorial.fr.